



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Cheques-service

Question écrite n° 39071

### Texte de la question

M. Eric Duboc demande à M. le ministre du travail et des affaires sociales si le Gouvernement envisage d'élargir l'utilisation du cheque-service aux associations qui emploient un salarié. Une telle disposition est attendue par le milieu associatif qui est confronté aux tracasseries administratives liées à l'emploi d'un salarié.

### Texte de la réponse

La question de l'honorable parlementaire appelle les commentaires suivants. L'extension aux associations de la logique de simplification mise en œuvre avec le cheque emploi-service n'est pas actuellement à l'étude.

Toutefois, à la suite de l'annonce faite par le Premier ministre en octobre dernier lors de la présentation du plan PME, des expertises approfondies ont été initiées sur la mise en place d'un dispositif expérimental permettant d'alléger considérablement les obligations qui incombent aux employeurs lors de l'embauche de leur premier salarié. À l'issue de cette expérimentation et compte tenu des résultats enregistrés, la question de l'extension de cette procédure aux associations, quel que soit le nombre de leurs salariés, pourra être reconsidérée.

Parallèlement, le ministère du travail et des affaires sociales et le ministère de la jeunesse et des sports étudient la mise en œuvre, à titre expérimental, d'un passeport-emploi destiné à simplifier les procédures administratives des associations sportives en cas d'embauches de salariés occasionnels.

### Données clés

**Auteur :** [M. Duboc Éric](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39071

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 mai 1996, page 2687

**Réponse publiée le :** 16 septembre 1996, page 4977